



Votre municipalité vous informe

Le contenu de ces pages est produit par la Municipalité de Saint-Hippolyte dans le cadre d'un partenariat d'appui financier au journal Le Sentier. Les informations publiées fournissent des informations utiles entre les publications du bulletin municipal Le Reflet.

Faits saillants de la séance ordinaire du 9 juillet 2024



Dépôt du rapport financier et du vérificateur externe

Le conseil municipal a pris acte du dépôt par le greffier-trésorier du rapport financier consolidé ainsi que du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2023. Le rapport financier montre que la Municipalité de Saint-Hippolyte a dégagé un excédent de 2 064 996 \$ en 2023. Ainsi, au 31 décembre 2023, la Municipalité a enregistré des revenus de fonctionnement non consolidés de 21 471 999 \$, des dépenses et des affectations s'élevant à 19 407 003 \$, pour un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 2 064 996 \$. Cet excédent s'explique par des revenus plus élevés ainsi que par des dépenses inférieures à ce qui avait été prévu au budget. Il s'agit :

- des droits sur les mutations immobilières, qui ont dépassé les prévisions de 816 900 \$;
- des revenus provenant de la cession d'actifs et d'immobilisations qui ont généré 253 700 \$ de plus que prévu;
- du régime de compensation pour la collecte des matières résiduelles ainsi que recyclables, avec un versement qui excède de 100 800 \$ ce qui avait budgété;
- des revenus supplémentaires provenant d'intérêts bancaires, d'arrangements de taxes et autres au montant de 345 800 \$;
- de dépenses moins élevées de 110 000 \$ pour les contrats de déneigement, de 43 000 \$ pour la vidange des fosses septiques et de 39 400 \$ pour des ententes culturelles.

Vignettes obligatoires pour les déneigeurs

Le Règlement no 1251-23-02 modifiant le Règlement n° 1251-23 relatif à la tarification de l'ensemble des services municipaux a été adopté afin d'y ajouter la tarification prévue au Règlement n° 1225-22 relatif au déneigement résidentiel des allées d'accès et des stationnements privés. Ainsi, les déneigeurs devront se doter d'une vignette au coût annuel de 50 \$.

Heures d'ouverture du parc du Grand-Héron

Le Règlement SQ-901-02 modifiant le Règlement SQ-901 sur la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les rues, les trottoirs, les parcs et les places publiques, a été adopté afin de spécifier les heures d'ouverture du parc du Grand-Héron : fermé tous les jours, de 20 h à 7 h

Versement d'aides financières

Le conseil a résolu d'accorder une aide financière aux organismes suivants :

- Association pour la protection de l'environnement du lac Bleu – 17 704,84 \$
- Association des propriétaires et amis du lac Connelly – 25 000 \$
- Regroupement des associations de lacs de Saint-Hippolyte – 25 000 \$
- Association pour la protection du lac de l'Achigan – 10 500 \$
- Association pour la protection du lac Morency – 135 \$
- Comité régional pour la protection des falaises – 7 000 \$

Résultats du sondage sur le projet de parc intergénérationnel au lac Connelly

Voici les résultats du sondage en ligne, réalisé du 10 juin au 3 juillet 2024, concernant le projet de parc intergénérationnel du lac Connelly.

Nombre de participants : 1 247

Taux de participation : 12,9 %

Question 1 : « Êtes-vous pour ou contre le projet de parc intergénérationnel au lac Connelly, tel que proposé par la Municipalité ? »

- Pour : 75,4 %
- Contre : 24,6 %

Question 2 : « Identifiez l'énoncé qui correspond à votre vision du projet (sans ou avec option.s) »

- Option 1 - Parc Intergénérationnel (sans option) : 5 %
- Option 2 - Parc Intergénérationnel + Jeux d'eau : 22 %
- Option 3 - Parc Intergénérationnel + Réfrigération : 12 %
- Option 4 - Parc Intergénérationnel + Jeux d'eau + Réfrigération : 60 %



Deux nouveaux terrains de pickleball

Bonne nouvelle: deux nouveaux terrains de pickleball sont maintenant disponibles au parc Bourget! Pour avoir accès aux filets, veuillez procéder de la même façon qu'au parc Connelly, soit en réservant en ligne au saint-hippolyte.ca/terrainsdepickleball.



Bon voisinage

La saison estivale rime souvent avec activités extérieures! Cependant, le bruit engendré peut être à l'origine de différend entre voisins. Rassurez-vous, les conflits, c'est normal! Il ne faut cependant pas les laisser perturber votre été. Le MAVN - Organisme de justice alternative peut vous accompagner gratuitement pour retrouver une paix sociale. Contactez-le directement par téléphone ou courriel : 450 436-6749; info@mavn.ca. Cet été, vaut mieux privilégier des relations harmonieuses!





Votre municipalité vous informe

Le contenu de ces pages est produit par la Municipalité de Saint-Hippolyte dans le cadre d'un partenariat d'appui financier au journal *Le Sentier*. Les informations publiées fournissent des informations utiles entre les publications du bulletin municipal *Le Reflet*.

Sara Dufour au Pic-Nic en Musique le 17 août !

La 10^e édition du Pic-Nic en Musique de Saint-Hippolyte promet d'être mémorable alors que cet incontournable culturel de la région accueillera la talentueuse Sara Dufour, le 17 août prochain (et non le 10 août comme inscrit au calendrier municipal), au Centre de plein air Roger-Cabana!

Le phénomène Sara Dufour



Une puissante bougie d'allumage! Voilà un qualificatif qui décrit parfaitement Sara Dufour. La brillante auteure-compositrice-interprète, originaire de Dolbeau-Mistassini, a jusqu'ici parcouru le Québec, le Canada, la France et même l'Asie! Lauréate de la chanson de l'année SOCAN, du prix André « Dédé » Fortin de la Société professionnelle des auteurs, compositeurs du Québec et des artistes entrepreneurs et du prix Musique Country de la SOCAN, elle a joué plus de 400 spectacles devant un public conquis et grandissant, incluant une performance sur les plaines d'Abraham lors d'une soirée historique avec Les Cowboys Fringants pendant le Festival d'été de Québec en 2023. En spectacle, on fait la rencontre de quelqu'un d'authentique qui nous donne envie de s'évader le temps d'une escapade ou du moins, le goût de respirer la liberté pour un moment. Au volant de sa guitare, elle continue de « taper sa trail » avec son folk'n'roll. Elle vous raconte des « bouttes d'histoires » à vapeur d'essence et vous entraîne dans ses aventures parsemées d'humour et de spontanéité, bien ancrées dans ses racines. ¹ Sara Dufour sera précédée sur scène par la formation locale Silver and Clumsy, qui interprétera des succès du rock canadien dont ceux des groupes Moist et Our Lady Peace, et de David Jalbert, auteur-compositeur-interprète bien connu pour ses pièces Souvenirs d'enfance et P'tit homme.

Horaire

- 17 h – Ouverture du site
- 18 h à 19 h – Silver and Clumsy
- 19 h 30 à 20 h 30 – David Jalbert
- 21 h à 22 h 30 – Sara Dufour



Rappels importants

- Aucun animal admis sur le site, même les chiens tenus en laisse.
- Il est interdit d'apporter des boissons alcooliques et non alcooliques.
- Il est interdit de fumer ou de vapoter sur le site sauf dans la zone fumeurs.
- Les sentiers du Centre de plein air Roger-Cabana fermeront exceptionnellement à compter de 12 h, le 17 août.
- Ballons, balles, disques volants (frisbees) et autres équipements récréatifs ou sportifs sont interdits sur le site.
- Les chaises pliantes et les couvertures sont autorisées.
- Les agents du Service de la sécurité communautaire demanderont aux spectateurs d'ouvrir leurs sacs pour inspection afin d'assurer la sécurité de tous.

Un menu varié et délicieux !

Arrivez tôt pour goûter aux plats proposés par les trois restaurateurs qui seront sur place, soit St-Hippolyte Pizza, Kitchen 73 et Yuzu. Des boissons alcoolisées et non alcoolisées seront proposées au bar (paiement comptant ou carte de débit bancaire).

Stationnement

En prévision d'un fort achalandage, le stationnement sera fermé au public au Centre de plein air Roger-Cabana. Des espaces seront disponibles chez Prestige Marine et mécanique, à l'école des Hauteurs, à l'hôtel de ville, à la bibliothèque municipale et à l'ancien IGA. Deux circuits de navettes feront les allers-retours entre les stationnements et le site.

À propos du Pic-Nic en Musique

Le Pic-Nic en musique est un événement estival annuel proposant une programmation musicale et un rendez-vous gourmand avec sa cuisine de rue qui plaît à tous les palais! Au fil des ans, des artistes réputés tels que Paul Piché, Les Respectables, The Box, Brigitte Boisjoli, Daniel Boucher, Marco Calliari, Martin Deschamps, Jonas, France D'Amour, Sylvain Cossette, King Melrose, Vincent Vallières et plusieurs autres se sont produits dans le cadre de ce grand rassemblement musical en plein air.

¹ Source : saradufour.com



Votre municipalité vous informe

Le contenu de ces pages est produit par la Municipalité de Saint-Hippolyte dans le cadre d'un partenariat d'appui financier au journal Le Sentier. Les informations publiées fournissent des informations utiles entre les publications du bulletin municipal Le Reflet.

Gratuité d'accès au Parc régional de la Rivière-du-Nord

Au cours de la prochaine année, la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord vivra une grande transformation qui amènera ce joyau naturel du territoire de la MRC de la Rivière-du-Nord à prendre un virage davantage axé sur l'écotourisme et le plein air. Afin d'entamer cette grande transformation, les cinq municipalités formant le conseil d'administration de la Régie ont adopté le 26 juin, une modification dans sa politique d'accès au Parc régional.

GRATUITÉ D'ACCÈS POUR LES CITOYENS

Depuis le 1^{er} juillet 2024, les citoyens des villes de Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte, Saint-Jérôme et Sainte-Sophie peuvent bénéficier de la gratuité d'accès durant les heures d'ouverture au Parc régional de la Rivière du Nord selon les conditions suivantes :

- Obtenir OBLIGATOIREMENT un reçu d'accès à l'une de nos guérites ou au chalet d'accueil sous preuve de résidence, à conserver sur le site en tout temps lors de la visite.
- La preuve de résidence sera demandée à toutes les personnes présentes dans un véhicule à la guérite principale ou au chalet d'accueil ainsi que dans les guérites d'accès cyclistes et piétons.

Monsieur Yves Dagenais, maire de Saint-Hippolyte et président de la Régie mentionne : « La transformation que la Régie entame pour le Parc Régional de la Rivière-du-Nord est importante. Nous sou-

haitons que nos résidents puissent le vivre et se l'approprier. Pour nous, les maires des cinq municipalités, la gratuité est une façon de faire découvrir au quotidien le virage que prendra le parc pour nos citoyens. Nous en sommes très heureux ! »

UNE CARTE PRIVILÈGE NATURE

« Les nouvelles tendances en plein air et l'engouement de tout un chacun à pratiquer des activités en plein air de plus en plus diversifiées, les impacts du changement climatique sur les opérations du Parc régional et la pérennisation des écosystèmes ainsi que l'augmentation des charges publiques au maintien et à la bonification de la qualité de vie du



territoire nous amène à adopter une approche basée sur la coopération participative et citoyenne avec les amoureux du Parc régional. » de souligner madame Isabelle Roy, directrice générale du Parc régional.

Ainsi, à compter du 1^{er} août 2024, les amoureux du Parc régional pourront se procurer la CARTE PRIVILÈGE NATURE! Cette carte sera un moyen d'encouragement et de soutenir le Parc à :

- préserver la qualité de ses espaces
- conserver et pérenniser ses installations historiques et patrimoniales
- travailler sur la qualité de l'eau de la rivière du Nord pour la pratique de la pêche urbaine
- adopter des pratiques écoresponsable et durable

De plus, la CARTE PRIVILÈGE NATURE sera un moyen avantageux pour ses utilisateurs de profiter encore plus du Parc régional. Valide pendant 12 mois à partir de sa date d'achat, elle procurera à son détenteur des privilèges et exclusivités dont :

- Un accès au parc et à la rivière du nord avant et après les heures d'ouverture
- Des réductions sur les produits des espaces Gourmet, Boutique et Location
- Des rabais intéressants à la location d'espace pour des fêtes d'enfants, des anniversaires, des

mariages et autres événements

- Un accès aux inscriptions à nos activités avant tout le monde
- Un petit cadeau exceptionnel à la création de la carte
- Et plus encore...

« La Régie a besoin que ses visiteurs réguliers prennent part activement au déploiement du Parc régional dans les prochaines années. Avec l'ensemble des engagements publics nécessaires à la qualité de vie d'un territoire, nos villes ne peuvent plus assumer seules la pérennisation et l'actualisation de ce joyau naturel et historique. Et, c'est dans ce contexte que nous encourageons tous nos résidents et visiteurs à se procurer la Carte Privilège Nature. Avec

le soutien de la clientèle, des villes et des partenaires économiques, nous pourrions développer le Parc régional et le rendre encore plus attractif dans les prochaines années. »

TRANSFORMER SA PASSE ANNUELLE EN CARTE PRIVILÈGE NATURE ?

Tous les détenteurs d'une passe annuelle résident de Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte, Saint-Jérôme et Sainte-Sophie pourront soutenir la transformation du Parc régional en échangeant leur passe pour la Carte Privilège Nature lors de leur prochaine visite.

À cet effet, Monsieur Dagenais ajoute : « La fidélité de nos citoyens détenteurs d'une passe annuelle est une belle marque de reconnaissance pour le travail que nous effectuons à la préservation du Parc régional. Ce soutien se doit d'être valorisé et la Régie sera très fière d'offrir la Carte Privilège Nature pour un an à tous ceux qui détiennent une passe annuelle valide ainsi qu'un essai d'une heure gratuite au nouveau service « Trottinord ».

Le service à la clientèle du parc régional est présent 7 jours sur 7 pour répondre à vos questions concernant cette magnifique opportunité !